



N°117.2025

Tableau d'Avancement de l'Année 2025

Technicien principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune des Sorinières,

VU *la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

VU *la loi N°84-53 du 26 janvier 1987 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 79 et son article 80*

VU *le décret n°2010-1357 du 20/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.*

VU *la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007 fixant les rations d'avancement de grade, prise après avis du CTP,*

VU *les lignes directrices de gestion de la collectivité,*

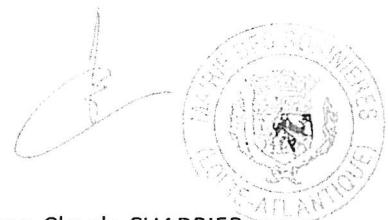
ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'Avancement au grade de technicien principal 1^{ère} classe établi au titre de l'année 2025 le fonctionnaire suivant :

1- Monsieur Francis GARNIER

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

Fait à Les Sorinières,
Le 07/03/2025
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée au Personnel



Jean-Claude CHARRIER

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 06/05/2025

Signature de M GARNIER :

